



Pierre-Yves Bournazel
Candidat à la Mairie de Paris
16, rue du Faubourg de Montmartre
75009 Paris

Alexis Boniface, représentant du GNSA Paris
Yves Contassot et Yves Jouanique, coprésidents de FNE Paris
Julien Lacaze, président de Sites & Monuments
Patrice Maire, président de Monts 14
Christine Nedelec, présidente de SOS Paris
Dany Sandron, président de Paris Historique

Objet : Réponse aux six associations qui interrogent les candidats aux municipales à Paris sur son futur Site patrimonial remarquable

Chères associations,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour l'initiative que vous avez prise en m'interrogeant sur l'avenir du futur Site patrimonial remarquable de Paris. La protection et la mise en valeur du patrimoine parisien constituent un enjeu majeur pour l'identité de notre capitale, pour notre qualité de vie ainsi que pour la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

Vous connaissez mon engagement constant sur ces sujets, ainsi que le combat que je mène depuis de nombreuses années pour préserver la beauté de Paris, son harmonie urbaine et la richesse de son patrimoine.

Déterminé à ce que la préservation du tissu historique de Paris s'inscrive dans une vision urbaine cohérente et ambitieuse, je souhaite apporter, ci-dessous, les réponses à vos questions.

Bien respectueusement,

Pierre-Yves Bournazel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Bournazel', written in a cursive style.

1. Quel périmètre pour le futur Site patrimonial remarquable de Paris ?

Je souhaite que le futur Site patrimonial remarquable de Paris soit défini à l'échelle cohérente de la ville historique et non limité aux seuls arrondissements centraux. Je partage en cela le souhait exprimé par nombre d'entre vous et par de nombreux Parisiens profondément attachés à l'identité et à la beauté de leur ville. En effet, notre capitale possède un patrimoine urbain exceptionnel dont la valeur ne se concentre pas uniquement dans les sept premiers arrondissements, mais s'étend à l'ensemble du tissu historique constitué avant les grandes transformations du XIX^e siècle et les annexions de 1860.

Je défendrai donc un périmètre qui englobe l'ensemble du Paris historique, en prenant notamment comme référence l'ancienne enceinte des Fermiers généraux, qui correspond largement à la morphologie de la capitale héritée du XVIII^e et du XIX^e siècle. Ce périmètre permettrait d'assurer une cohérence avec la zone tampon du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO des Rives de la Seine et d'intégrer des quartiers dont l'intérêt patrimonial est incontestable.

Le SPR doit devenir un véritable outil de protection de l'identité urbaine de Paris et non une protection partielle limitée à quelques secteurs déjà très encadrés.

2. Quelles zones devraient relever d'un PVAP et quelles zones d'un PSMV ?

Je souhaite que le futur SPR s'appuie sur une articulation claire entre les deux outils que sont le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) et le Plan de sauvegarde et de mise en valeur, en fonction du niveau d'exigence patrimoniale nécessaire dans chaque secteur de la capitale.

Je ferai du PVAP l'instrument principal pour encadrer l'évolution architecturale des grands ensembles urbains cohérents qui constituent l'essentiel du paysage parisien. Il pourrait notamment s'appliquer aux grands quartiers haussmanniens et aux secteurs où la qualité patrimoniale repose avant tout sur l'harmonie des façades, des perspectives et des gabarits urbains : les 8^e, 9^e, 16^e et 17^e arrondissements, les quartiers de l'Opéra et des Grands Boulevards, les secteurs haussmanniens des 10^e et 11^e arrondissements, ainsi que plusieurs ensembles urbains cohérents des 12^e, 13^e et 14^e arrondissements. Ce dispositif permettra de garantir la qualité architecturale des transformations tout en préservant la cohérence du paysage parisien.

En revanche, je souhaite que les secteurs présentant une richesse patrimoniale exceptionnelle et une forte valeur historique bénéficient d'un PSMV, qui offre un niveau de protection plus exigeant. Cet outil permet de préserver non seulement les façades mais également certains éléments intérieurs remarquables, les escaliers, les décors, les distributions d'origine ainsi que les cours et jardins.

Au-delà des PSMV déjà existants du Marais et du 7^e arrondissement, je soutiendrai l'extension de ce type de protection à plusieurs quartiers majeurs de Paris : le Quartier latin (5^e), Saint-Germain-des-Prés (6^e), Montmartre (18^e), ainsi que certains ensembles patrimoniaux particulièrement remarquables comme le secteur Nouvelle Athènes-Saint-Georges (9^e) ou encore certaines parties historiques du faubourg Saint-Antoine (11^e et 12^e).

Cette articulation entre PVAP et PSMV doit permettre d'adapter le niveau de protection à la valeur patrimoniale de chaque quartier, afin de préserver durablement la richesse architecturale et urbaine de Paris tout en garantissant la transmission de ce patrimoine exceptionnel aux générations futures.

3. Quelles autres mesures souhaitez-vous mettre en place pour protéger le patrimoine parisien ?

Je considère que la création d'un Site patrimonial remarquable doit s'inscrire dans une politique patrimoniale cohérente à l'échelle de toute la capitale.

Je veillerai tout d'abord à renforcer la protection des cours, jardins et cœurs d'îlot, qui constituent un patrimoine paysager précieux mais aussi un enjeu écologique majeur pour Paris. Leur préservation permettra de maintenir des surfaces de pleine terre, de préserver la biodiversité urbaine et de lutter contre les effets d'îlot de chaleur. Dans le cadre du futur SPR, ces espaces feront l'objet d'un inventaire précis et d'outils de protection adaptés afin d'éviter leur disparition progressive par densification ou artificialisation.

Je veillerai également à ce que les politiques de transition écologique soient pleinement compatibles avec la préservation du patrimoine. La rénovation énergétique du bâti ancien doit être encouragée. Elle doit se faire dans le respect des caractéristiques architecturales et constructives des immeubles historiques. Les solutions techniques devront être adaptées au bâti ancien afin de concilier performance énergétique et conservation du patrimoine.

Je souhaite également développer un inventaire plus systématique du patrimoine intérieur des immeubles parisiens. Les escaliers, halls décorés, ateliers d'artistes, décors d'origine ou éléments architecturaux remarquables participent pleinement à l'identité architecturale de la capitale et doivent être mieux identifiés et protégés dans le cadre du futur SPR.

Une attention particulière sera également portée à la protection et à la valorisation du petit patrimoine parisien, longtemps négligé alors qu'il constitue l'âme de nos rues. Les bancs Davioud, les fontaines Wallace, les candélabres historiques, les grilles, les enseignes anciennes, les stations extérieures du métro et plus largement l'ensemble du mobilier urbain classique seront recensés, restaurés et protégés dans le cadre d'un programme pluriannuel dédié. Paris ne se résume pas à ses monuments majeurs : sa beauté tient aussi à ces éléments du quotidien qui composent l'harmonie de ses rues et de ses places. Afin d'impliquer directement les Parisiens dans cette démarche, je mettrai en place un dispositif de mécénat populaire, inspiré de ce qui existe notamment à Londres. Les particuliers, les familles ou les entreprises pourront contribuer à la restauration d'un banc, d'une fontaine ou d'un élément de mobilier urbain, avec une plaque discrète mentionnant leur participation. Ce mécanisme permettra d'associer les habitants à la préservation de leur cadre de vie tout en limitant la charge financière pour la collectivité. Par ailleurs, le mobilier urbain parisien classique redeviendra la référence dans les aménagements publics. Les nouveaux projets devront respecter une cohérence esthétique conforme à l'identité historique de la capitale. Les aménagements récents qui ont rompu cette harmonie et qui se sont révélés inadaptés ou dégradants pour le paysage urbain seront progressivement remplacés à partir de 2026.

Un dispositif spécifique de préservation et de restauration des bancs Davioud sera engagé. Il comprendra la restauration des modèles dégradés, leur remplacement à l'identique lorsque cela sera

nécessaire et leur réinstallation dans les quartiers qui en ont été privés. Les fontaines, candélabres et mobiliers historiques feront l'objet d'un entretien régulier afin d'éviter les restaurations d'urgence plus coûteuses et de garantir leur présence durable dans l'espace public.

La politique patrimoniale parisienne devra également porter une attention particulière aux grands ensembles patrimoniaux dont la Ville a la responsabilité directe. Paris compte plus d'une centaine d'églises, dont une grande partie d'églises historiques construites avant 1905 relève de la compétence de la Ville. Je lancerai ainsi un plan décennal de rénovation des 96 églises communales parisiennes, doté d'environ 200 millions d'euros sur dix ans, mobilisant la Ville, l'État, la Région, les associations culturelles et le mécénat. Ce programme permettra d'assurer la préservation de ce patrimoine exceptionnel, de garantir la sécurité du public et de favoriser l'ouverture accrue de ces lieux à la vie culturelle. La Ville gère également vingt cimetières, dont quatorze à Paris et six grands cimetières extra-muros. Je lancerai un programme de rénovation sur dix ans doté d'environ 100 millions d'euros afin de réaliser un audit complet des sites, sécuriser les monuments funéraires fragilisés, restaurer les murs d'enceinte et les portails historiques, rénover les allées dégradées, moderniser les réseaux et l'éclairage et rendre les grands axes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce programme comprendra également un important volet écologique avec la plantation de milliers d'arbres et la mise en place de dispositifs de récupération des eaux pluviales. Il sera en grande partie financé par la réaffectation des recettes issues des concessions funéraires, qui représentent environ 10 millions d'euros par an pour la Ville de Paris, complétées par des financements de l'État, de la Région et du mécénat patrimonial.

Enfin, je prendrai mes responsabilités concernant la protection de la Tour Eiffel, symbole universel de Paris et de la France. Alors que certains responsables ont refusé d'engager sa protection, je procéderai à son classement au titre des monuments historiques, afin de garantir sa protection définitive et intangible. Ce classement permettra également de mobiliser les dispositifs de soutien de l'État pour l'entretien et la restauration du monument. Il s'accompagnera d'un plan pluriannuel d'entretien et de valorisation, garantissant sa pérennité technique, la qualité de l'accueil du public et la mise en valeur de son environnement immédiat. Protéger la Tour Eiffel, c'est protéger l'âme de Paris et affirmer une vision exigeante et durable de notre patrimoine.

Julien Lacaze

Président de Sites & Monuments

39, avenue de La Motte-Picquet

75007 PARIS

Paris, le 20 février 2026

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me saisir au sujet du projet de Site patrimonial remarquable (SPR) à Paris et plus généralement de la question de la protection du patrimoine parisien et je vous en remercie.

Les SPR protègent les zones dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. C'est évidemment le cas de la ville de Paris. La jurisprudence (*Conseil d'Etat n°438247 du 22 juillet 2021*) rappelle que si les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) peuvent identifier les immeubles ou parties intérieures ou extérieures d'immeubles dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales, ils ne peuvent depuis la loi du 13 décembre 2000 en interdire toute modification de façon générale et absolue.

La perspective de mettre tout ou partie de la ville « sous cloche » étant exclue, nous envisagerons favorablement la mise en place d'un tel plan au bénéfice de zones spécifiques de Paris à condition que :

- Le périmètre de celle-ci ne concerne pas uniquement et de façon globale les arrondissements centraux, créant ainsi un Paris à deux vitesses, avec des arrondissements à un chiffre figés et voués à accueillir des touristes dans une carte postale. Au contraire, le périmètre doit permettre de préserver ce qui doit l'être – la démocratie locale pourra trancher cette question, y compris par la voie du référendum d'initiative citoyenne – ce qui inclut des lieux symboliques des quartiers populaires ;
- Le règlement de celle-ci prévoit que l'intérêt public soit sauvegardé. Ainsi, il ne saurait être question de réserver « le beau » sur des critères pécuniaires. Le droit au « beau » doit bénéficier au plus grand nombre ;

Concernant la protection du patrimoine parisien, il doit demeurer vivant et au service des habitants et des visiteurs. Ainsi, la spéculation foncière, notamment l'investissement direct étranger dans l'immobilier, sera arrêtée afin de mettre fin à la « mort » de rues entières, les immeubles ayant été transformés en actifs financiers.

Je vous prie de trouver notre programme Le Nouveau Paris Populaire.

Respectueusement,

Sophia Chikirou

Candidate à l'élection municipale 2026 à Paris



Sites & Monuments
Présidence
M. Julien LACAZE
39, avenue de la Motte-Picquet
75007 Paris

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre courrier et de vos interrogations quant à mes propositions en matière de patrimoine à Paris. J'ai souhaité vous répondre directement pour vous expliquer mes actions passées ainsi que ma vision en la matière.

À la suite des demandes formulées par l'UNESCO concernant la protection et la gestion du bien inscrit « Paris, rives de la Seine », j'ai engagé, en tant que ministre de la Culture, la création d'un Site patrimonial remarquable à Paris, afin de doter la capitale d'un cadre juridique de protection patrimoniale à la hauteur de la valeur universelle exceptionnelle de son cœur historique, plus de trente ans après son inscription au patrimoine mondial.

Cette initiative que j'ai portée avec le Ministère de la Culture s'inscrit dans un combat que je mène de longue date. Dès les débats relatifs au Plan local d'urbanisme de la Ville de Paris, j'ai alerté avec mon groupe en Conseil de Paris sur les effets profondément destructeurs de ce document pour le patrimoine parisien et j'ai porté, par des vœux, des amendements et des interventions répétées, la nécessité de créer des Sites patrimoniaux remarquables, de renforcer et d'étendre les Plans de sauvegarde et de mise en valeur et de protéger le patrimoine faubourien et les quartiers historiques face aux logiques de densification et de surélévation idéologiques. Je le dis clairement : le PLU bioclimatique de la majorité municipale d'Anne Hidalgo et d'Emmanuel Grégoire constitue aujourd'hui l'une des principales menaces pesant sur le patrimoine parisien. Sous couvert d'objectifs environnementaux, ce document organise une bétonisation de la capitale, banalise les paysages, généralise les surélévations, multiplie les dérogations et affaiblit méthodiquement les règles d'alignement et de protection du bâti ancien.

Quel périmètre pour le futur Site patrimonial remarquable de Paris ?

S'agissant du périmètre du futur Site patrimonial remarquable, j'ai souhaité qu'il découle strictement de la logique patrimoniale du bien inscrit au patrimoine mondial, et non d'un simple découpage administratif. Le point de départ est constitué par le bien « Paris, rives de la Seine », couvrant 531 hectares, complété par une partie de la zone tampon de 3 104 hectares définie en novembre 2024 grâce à mon action. Cette évolution marque un changement d'échelle essentiel, reconnaissant que la valeur universelle exceptionnelle de Paris ne se limite pas aux berges mais repose également sur ses perspectives, ses alignements, ses grandes places, ses portes urbaines et ses respirations paysagères.

Le site patrimonial remarquable tel que prévu aujourd'hui couvre l'intégralité des sept premiers arrondissements, incluant les Sites patrimoniaux remarquables existants du Marais et du 7^e arrondissement, ainsi que les secteurs des 8^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissement compris dans le bien UNESCO. Je souhaite le faire évoluer afin qu'il corresponde intégralement à la logique patrimoniale que j'ai impulsée, notamment en englobant la place de la Bastille et le bassin de l'Arsenal, la place de la République, les portes Saint-Denis et Saint-Martin, l'ensemble des grands boulevards, l'avenue de l'Opéra et ses abords, ainsi que la totalité des Champs-Élysées. Un tel périmètre permettra de protéger à terme près de 20 % du territoire parisien, conformément aux recommandations de l'UNESCO et de l'ICOMOS.

En tant que maire de Paris, j'engagerai enfin une réflexion sur l'opportunité d'étendre le SPR à l'ensemble de la zone tampon, et au-delà en priorité à la Butte aux Cailles et Montmartre, situés en dehors mais qui demeurent des éléments majeurs de la richesse patrimoniale parisienne qu'il nous faut absolument protéger.

En son sein, quelles zones doter d'un PVAP et quels quartiers doter d'un PSMV ?

La cohérence du futur Site patrimonial remarquable repose sur une différenciation assumée des outils de gestion, en fonction du degré de sensibilité patrimoniale des secteurs concernés. Je considère que le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) doit être réservé aux quartiers où l'homogénéité est forte, où la richesse architecturale est exceptionnelle et où la présence d'éléments intérieurs remarquables justifie une protection fine et détaillée. Les secteurs centraux du 1^{er} au 6^e arrondissements, les ensembles historiques de l'Île de la Cité et de l'Île Saint-Louis, les tissus faubouriens les plus sensibles ainsi que les secteurs en contact direct avec les grandes perspectives monumentales doivent relever des PSMV Marais et 7^e arrondissement.

Le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) est en revanche adapté aux quartiers de transition et aux tissus faubouriens plus évolutifs, à condition qu'il demeure strict sur les hauteurs, les surélévations, l'insertion des constructions nouvelles et la préservation des alignements et des perspectives, afin d'éviter toute banalisation de patrimoine architectural de la capitale.

Quelles autres mesures de protection du patrimoine parisien envisagez-vous ?

La Ville de Paris et le duo Hidalgo-Grégoire ont abîmé Paris par des aménagements de fortune, par la prolifération de dispositifs provisoires devenus permanents et par la perte de cohérence du mobilier urbain. Je la ferai renouer avec la beauté. Je ferai retirer les palissades des chantiers finis, les plots en béton ou en plastique, les palettes en bois. Avec moi, ce sera la fin du bricolage et le retour de la qualité.

Plus largement, tout projet d'aménagement devra devenir une occasion de reconquête esthétique et patrimoniale. Ce sera notamment le cas lors des grands projets d'aménagement que j'ai annoncés : place de la République, voies sur berges, rue de Rivoli, devront être conçues comme de véritables leviers de remise en valeur du patrimoine parisien, en rétablissant la lisibilité des perspectives, la qualité des matériaux et la mise en scène de l'environnement pour répondre aux attentes des parisiens. Je mettrai également en place un plan d'urgence pour sauver le patrimoine de Paris avec un volet dédié aux églises.

Sur ces projets comme tous les autres, je ferai appliquer une charte « Paris du beau », charte esthétique de la Ville applicable aux espaces publics. Elle définira les matériaux et mobiliers à utiliser en conformité avec l'histoire patrimoniale de Paris. Dans les lieux patrimoniaux, une charte esthétique sera applicable aux commerces. Cela est d'autant plus nécessaire que, depuis 2011, la Commission du mobilier urbain ne s'est plus réunie. Il est nécessaire de freiner l'implantation de mobiliers ou d'architectures dissonantes et de réaffirmer l'exigence d'une intégration harmonieuse des constructions nouvelles dans le tissu existant.

De plus, parallèlement à la création du Site patrimonial remarquable, avec mon groupe politique j'ai porté, dans le cadre du PLU dès novembre 2024, un amendement visant à créer des Quartiers à Valeur Patrimoniale (QVP). Cette proposition répond à une lacune manifeste du PLU, qui laisse aujourd'hui sans protection spécifique de nombreux quartiers, rues et ensembles urbains pourtant constitutifs de l'identité parisienne. J'ai proposé d'y intégrer notamment les quartiers de Mouffetard, de Fortuny, des Batignolles, du Canal Saint-Martin, de la Campagne à Paris, ainsi que plusieurs secteurs des 5^e, 14^e et 17^e arrondissements, afin de protéger un patrimoine du quotidien aujourd'hui particulièrement exposé aux effets destructeurs du PLU bioclimatique. Je continuerai dans cette voie.

Je reste naturellement disponible pour poursuivre cet échange essentiel à l'avenir de notre capitale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rachida Dati



Emmanuel Grégoire pour Paris

Élections
municipales
15 et 22
mars 2026



Le Parti
socialiste



ÉCOLO
GISTES



PCF

place
publique



L'APRÈS



GAUCHE
RÉPUBLICAINE
& SOCIALISTE

Futur Site patrimonial remarquable de Paris

- Quel périmètre serait, selon vous, opportun pour le futur Site patrimonial remarquable de Paris ?

Le périmètre du futur Site patrimonial remarquable doit reprendre le périmètre élaboré conjointement par la Ville et l'État et qui a reçu un avis favorable en décembre 2025 de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA), c'est-à-dire les 7 premiers arrondissements, ainsi que des secteurs du 15^e, du 12^e et du 8^e.

- En son sein, quelles zones doter d'un PVAP (protection des seuls extérieurs) et quels quartiers doter d'un PSMV (susceptible de protéger des décors intérieurs et de reconquérir la pleine terre) ?

Le périmètre soumis à la CNPA est une belle première étape ; il faut désormais étudier précisément les outils juridiques secteur par secteur, et ouvrir un échange pour arrêter le dispositif le plus adapté à chaque quartier. Il est important que Paris puisse garder la maîtrise des autorisations d'urbanisme et de la protection patrimoniale de son bâti.

- Quelles autres mesures de protection du patrimoine parisien envisagez-vous ?

J'entends faire de la protection du patrimoine parisien une priorité : le patrimoine de Paris, c'est son identité. Je veux porter un véritable manifeste de la beauté et inscrire l'exigence de qualité architecturale et urbaine au cœur de l'action municipale. J'ai d'ailleurs déjà porté le Manifeste pour la beauté de Paris, qui d'ores et déjà créé une protection spécifique pour les mobiliers urbains historiques, comme les bancs Davioud, et j'inscrirai mon action de Maire dans ce cadre. À cette fin, je nommerai une directrice ou un directeur artistique de Paris, chargé(e) de garantir de la ligne parisienne : qualité de dessin, insertion paysagère, pertinence des usages, sobriété et pérennité des dispositifs et maîtrise des coûts d'entretien, avec un objectif constant de désencombrement de l'espace public.

Emmanuel Grégoire pour Paris

Élections
municipales
15 et 22
mars 2026



Je souhaite également poursuivre et renforcer les dispositifs de protection déjà mis en place, notamment les protections Ville de Paris (PVP), qui ont permis de préserver de nombreux immeubles et ensembles urbains. Elles sont désormais plus de 5 000 : le PLU^b que j'ai porté a augmenté leur nombre de 15 %.

Je m'appuierai pleinement sur les instances et expertises existantes, au premier rang desquelles la Commission du Vieux Paris (CVP), qui éclaire la Ville depuis plus de 120 ans et dont je souhaite poursuivre le travail, en articulation avec les Architectes des Bâtiments de France.

Enfin, je veux compléter ces protections en ciblant davantage des patrimoines encore trop sous-considérés : le patrimoine du XX^e siècle, déjà davantage pris en compte ces dernières années, et le patrimoine industriel, qui doit faire l'objet d'une attention spécifique. Je souhaite aussi mieux reconnaître la valeur du paysage urbain parisien, notamment l'hétérogénéité des tissus faubouriens qui fait la qualité et l'identité de nombreux quartiers.

S'agissant de la Tour Eiffel, elle est aujourd'hui inscrite ; je souhaite qu'elle soit classée, afin de renforcer pleinement sa protection.

Emmanuel Grégoire



Monsieur Julien Lacaze
Président de Sites & Monuments
Sites et Monuments
39, avenue de La Motte-Picquet,
75007 Paris, France

Paris, le 10 mars 2026

Objet : Réponse à l'association Sites et monuments

Monsieur le président,

Tout d'abord merci pour les échanges fructueux que vous avez eus avec mes équipes au sujet de la protection du patrimoine parisien. Sujet qui me tient particulièrement à coeur.

Vous avez souhaité, ainsi que cinq autres associations de défense du patrimoine parisien, attirer mon attention sur le futur Site patrimonial remarquable (SPR) de Paris et la question plus générale de la défense de l'héritage de notre capitale.

Si l'image de Paris fait rêver le monde entier, c'est d'abord en raison de l'harmonie de son urbanisme. Ce qui a toujours fait la beauté et la singularité de Paris, c'est un cahier des charges précis pour toutes les nouvelles constructions, leur permettant de s'intégrer harmonieusement dans la ville. Je veux renouer avec ce modèle.

Aujourd'hui, le plan local d'urbanisme (PLU), devenu bioclimatique (PLUb), fait la quasi-unanimité contre lui (riverains, entreprises...) par son contenu et sa complexité. Il n'empêche pourtant nullement de construire sans se soucier du style ou de l'harmonie de l'ensemble, ce qui devrait pourtant être la fonction première d'un PLU !

Nous allons, par conséquent, abroger ce PLUb et lui substituer des règles précises et lisibles pour tous les Parisiens, permettant également d'améliorer l'existant, l'aspect des voies sur berge réouvertes à la circulation notamment.

Dans cette perspective, un Site patrimonial remarquable (SPR) couvrant les principaux quartiers patrimoniaux de Paris sera notamment mobilisé. Comme vous, je juge le projet de SPR actuel insuffisant, tant dans son emprise que dans la force de son plan de gestion. Un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) - investissement de long terme pour la ville - est évidemment préférable au Plan de valorisation de

Tournez la page SVP

l'architecture et du patrimoine (PVAP) qui a malheureusement été privilégié par la municipalité actuelle.

Les quartiers patrimoniaux de Paris seront progressivement dotés de PSMV permettant d'éviter le « façadisme » par la protection de certains éléments intérieurs des immeubles (escaliers singuliers, plafonds peints remarquables, cheminées exceptionnelles) mais aussi de recréer des jardins par la suppression, à l'occasion de travaux d'ensemble, de constructions annexes basses (locaux poubelles, cagibis...) édifiées à l'emplacement d'anciens jardins ou cours, ce qui fera à nouveau respirer la ville. Au sein de ces quartiers, bien sûr, les immeubles non patrimoniaux pourront faire l'objet de travaux de restructuration selon les règles du nouveau PLU que nous allons mettre en oeuvre.

Hors de ces quartiers patrimoniaux, nous pourrions permettre, au cas par cas, le comblement de dents creuses ou l'aménagement de nouvelles ouvertures dans les combles afin d'aider à la création de logements.

Nous allons, par ailleurs, remplacer les bancs, les réverbères, les corbeilles de rue, les abri-bus et les kiosques à journaux avec des modèles fidèles à l'identité esthétique de Paris en les finançant notamment par le partenariat publicitaire pour ces derniers.

Les églises de Paris, de toutes les époques, sont le cœur de son patrimoine vivant. Malheureusement, elles subissent, en plus des affres du temps et du vandalisme, le désintérêt des pouvoirs publics. Pour y remédier, je porterai l'effort d'entretien et de restauration des églises à 300 millions d'euros sur la durée du mandat.

Nous déploierons également davantage de patrouilles pour protéger Paris contre les actes de vandalisme (tags, destructions diverses) qui se multiplient. Enfin, nous améliorerons et prolongerons les horaires d'éclairage ornemental des monuments parisiens.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.

Sarah Knafo

Candidate à la Mairie de Paris

**Sarah
Knafo**

6 avenue Constant Coquelin
75007 Paris
sarah.knafo@sarahpourparis.fr
SarahPourParis.fr